

Sommaire

Le métier de la Location longue durée

- P.3. ▶ Une pratique en harmonie avec l'entreprise.
 - ▶ Le Syndicat National des Loueurs de Voitures en Longue Durée.

La LLD en milieu professionnel aujourd'hui

- P.4. ▶ Un atout pour le bon manager
- P.5. ▶ Les grandes lignes différenciatrices
- P.6. ▶ Une visible montée en puissance du full service

L'automobile en entreprise et la place de la LLD

- P.7. ▶ Des évolutions sensibles dans les années à venir
 - ▶ La contribution des loueurs aux mesures d'avenir

Le SNLVLD, un organisme de référence

- P.8. ▶ Présentation des activités
- P.9. ▶ Les différentes commissions de travail

Contacts

Annexe 1 : liste des adhérents

Annexe 2 : Détail de calcul PRK Location Longue Durée versus Possession

La Location longue durée

Une pratique en harmonie avec l'entreprise

Grande ou petite, l'entreprise a intérêt à louer ses véhicules

La location longue durée a conquis sa légitimité dans le monde de l'entreprise, car elle répond à des besoins évolutifs en matière de comportement et de gestion : utiliser un véhicule, bénéficier de services associés, gérer le budget, recevoir des conseils. Aujourd'hui, la LLD et le Fleet Management concernent plus d'un million de véhicules en France et dans tous les types d'entreprises, dont un secteur encore peu représenté jusqu'à présent : les PME/TPE, qui constituent à ce jour 38% du parc total de véhicules en LLD.



Le Syndicat National des Loueurs longue durée

La caution indispensable ... par Jean-François Chanal, Président

«Nous avons un métier dont nous sommes les spécialistes ; nous travaillons également avec des spécialistes de chacun des métiers de l'automobile et nous réalisons des investissements lourds en outils technologiques d'entreprise.

Cela fait de nous les meilleurs conseillers en gestion de flottes pour les entreprises de toutes les tailles.



Il est très important que tous les intervenants de la Location Longue Durée puissent apporter le meilleur service à l'entrepreneur et à ses équipes ; c'est le travail du Syndicat des Loueurs, représentatif à 97% de la profession de la location longue durée - de faire en sorte que celle-ci continue à se développer, dans la qualité comme dans la créativité, quel que soit son environnement économique. »

Les entreprises adhérentes au SNLVLVD représentent un chiffre d'affaires annuel de 4.767,5 millions d'euros (chiffres 2008) et, de par leur capacité à gérer des variétés importantes de produits, sont l'interface idéale entre les divers partenaires et le client utilisateur final...

Véhicules

Longue Durée :

900 000

Fleet Management :

200 000

Clients :

- **Grands comptes**

≥ 100 véhicules : **34%**

- **PME/PMI**

6 à 100 véhicules : **28%**

- **PME/TPE/Indépendants**

De 1 à 6 véhicules : **38%**

La LLD en milieu professionnel aujourd'hui

Un atout pour le bon manager

Bonne gestion et image valorisante sont au rendez-vous



Qui est concerné ?

En France, la majorité des entreprises financent au moins un véhicule (66% pour les plus de 100 salariés et 36% pour les moins de 100) ce qui prouve que le potentiel de développement est important dans ce domaine. Avec la LLD, l'utilisateur n'achète que les services dont il a besoin et qui peuvent évoluer. Toutes les entreprises ont le souci d'optimiser leur gestion, mais veulent obtenir le maximum de services et de fiabilité pour leur parc de véhicules. L'intérêt de la LLD est d'offrir des solutions «à géométrie variable».

En dehors des éléments communs à toute formule de LLD, chaque profil d'entrepreneur va trouver un intérêt spécifique :

- **Le dirigeant de grande entreprise** externalise la gestion de son parc, optimise ses masses budgétaires, se sert des véhicules comme d'outils de motivation pour ses salariés et «fait de l'image»...
- **Le manager de PME/PMI** choisit la LLD pour gagner du temps et se décharger des soucis de maintenance, réaliser des économies sur ses budgets et ses ressources humaines, bénéficier de services habituellement réservés aux plus gros....
- **Le Directeur de collectivité territoriale ou de service public** réduit ses installations matérielles et réaffecte ses techniciens : il évite le remplacement des équipements des ateliers d'entretien, gagne en productivité sur la gestion administrative du parc (outils technologiques), déplace les budgets d'investissement sur du fonctionnement...

En 2006, la LLD était encore peu utilisée par les collectivités aujourd'hui, elle compte à l'heure du choix.

Une collectivité possédant 180 véhicules est passée à la LLD il y a 2 ans. **Le résultat :**

Le parc existant a été racheté et a financé 20% du nouveau marché de LLD (qui comporte ¼ de véhicules propres).

Exemple

Le marché est complet : loyers, maintenance/assistance, pneumatiques, suivi de gestion, souplesse sur l'évolution du parc, le carburant et l'assurance.

Etabli pour une durée supérieure à 3 ans, ce nouvel accord a permis de baisser de 20% le prix de revient au kilomètre... Et de déplacer 3 agents sur d'autres postes.

Ce qui fait la différence avec les autres modes d'acquisition

Le conseil, premier service du loueur.

Le premier travail du loueur est l'expertise. Au fait des évolutions administratives et fiscales, des nouveautés constructeurs et des dernières technologies, il est à même d'aider l'entreprise à cerner ses besoins en fonction de son profil et de sa taille et de l'accompagner lors de son évolution : modification du nombre de salariés, redéfinition de postes, changements divers...

L'externalisation

Pour des raisons d'image et de gestion, les TPME suivent de près les entreprises de tailles plus importantes et se mettent sérieusement à sous-traiter des postes comme les véhicules professionnels, qui mettent en jeu plusieurs critères : le coût, l'image, le management.

Grâce au reporting détaillé fourni par le loueur, la manager gagne en productivité car il épargne à ses équipes le suivi quotidien du parc auto et les recentre sur leur cœur de métier...



L'adaptabilité

La LLD, plus que toute autre formule, apporte la souplesse : pas d'investissement initial, la choix de la durée et du kilométrage, donc des mensualisations adaptées, une renégociation possible en cours de contrat, l'adjonction évolutive de services complémentaires à la carte.

La mobilité

En cas de panne ou d'accident, l'utilisateur de LLD n'est plus immobilisé : la prestation assistance lui permet d'être immédiatement pris en charge sur le lieu de l'événement et la prestation véhicule relais de pouvoir continuer à se déplacer en attendant des réparations.

L'entreprise ne pâtit d'aucune indisponibilité de l'outil de travail confié à ses collaborateurs.

Différence de prix de revient kilométrique entre la possession et la location longue durée* :

Véhicule	Kilomètre par an	P.R.K achat	P.R.K LLD	Différence
407 1.6 hdi 16v 110 cft pack	30 000	0,24	0,18	- 0,06
407 1.6 hdi 16v 110 cft pack	20 000	0,31	0,22	- 0,09
C4 Picasso 1.6 hdi 110 pack Amb	30 000	0,24	0,16	- 0,08
C4 Picasso 1.6 hdi 110 pack Amb	20 000	0,32	0,20	- 0,12
Golf 5p 1.9 tdi 105 Confort	30 000	0,22	0,15	- 0,07
Golf 5p 1.9 tdi 105 Confort	20 000	0,29	0,19	- 0,10

Source calcul prix achat :

Auto Journal N° 716

Source calcul LLD :

SNLVLD, comprenant : le loyer mensuel, l'entretien, l'assistance, 4 pneus.

La LLD en milieu professionnel aujourd'hui

Une visible montée en puissance du full service



La maintenance :

La maintenance, un des postes les plus importants pour la LLD, figure dans plus de 80% des contrats. C'est la faculté de faire entretenir son véhicule pour un coût mensuel fixe, quelles que soient les interventions nécessaires. L'assistance n'est pas très loin de la maintenance, car n'importe quel type de locataire s'attend à être aidé en cas de panne ...

Les pneumatiques :

Ils représentent presque la moitié des contrats. On peut raisonnablement penser que bientôt, plus d'une

voiture sur deux aura un contrat pour les pneumatiques. Le loueur Longue Durée, plus gros acheteur français de pneus, est particulièrement bien placé pour conseiller le client sur les prix.

Préservation du capital investi dans le véhicule :

Elle est aussi très demandée : c'est l'assurance perte financière ; elle n'est pas une assurance «dommages», mais couvre la différence entre le solde de la location longue durée et la valeur épave du véhicule, en cas d'accident rendant la réparation impossible.

Le véhicule de remplacement

Le véhicule de remplacement peut prendre toutes les formes, de la plus basique à la plus somptueuse ! Un service très dépendant de la politique marketing du loueur, tenant compte de la personnalité du client et de ses attentes. Dans l'absolu, il est possible d'avoir en remplacement aussi bien un véhicule de catégorie A pendant 10 minutes qu'une voiture identique ou similaire pour une durée plus longue...

La carte carburant

Elle monte en pression depuis 2005, avec 30% de présence dans les contrats. Parmi les services mis en place par le loueur, il y a de plus en plus de cartes multi réseaux. Le choix disponible sur les pétroliers français fait qu'il n'y a pas de problème pour trouver des stations et il y a souvent une ou deux carte(s) multi réseaux pour le carburant.

L'assurance dommage

Le loueur loue un véhicule assuré. Le client peut souscrire des garanties complémentaires à la responsabilité civile qui, elle, est obligatoire. Ces garanties peuvent aller de la simple «tierce collision» jusqu'à une option «tous risques». Le locataire bénéficie ainsi de tarifs mutualisés et se trouve déchargé d'une grande partie des démarches consécutives aux sinistres automobiles.

Assistance	88%	Maintenance	82%
Pneumatiques	46%	Véhicule remplacement	35%
Carte carburant	31%	Assurance perte financière	27%
Assurance dommages	14%	Source : rapport annuel SNLVLD Juin 2006	

L'avenir de l'automobile dans l'entreprise et la place de la LLD

Des évolutions sensibles dans les années à venir

L'automobile constitue un défi planétaire pour les 15 ans à venir. Il va falloir, en priorité, la rendre compatible avec l'environnement, un réel défi qu'aujourd'hui, aucun constructeur n'est capable de relever. A la longue, la vraie question à se poser est peut être celle de la mobilité plutôt que du véhicule... A son niveau, la Location Longue Durée pose la question de l'usage du véhicule plutôt que de sa propriété. Elle contribue ainsi à la réflexion sur l'avenir du véhicule au service de la mobilité...

Au centre des préoccupations actuelles, on trouve également la sécurité, l'économie et le développement durable, des sujets concernant la totalité des usagers mais particulièrement étudiés dans le contexte professionnel.

A ce titre, les loueurs et le SNLVD sont des acteurs incontournables de l'automobile en entreprise.

La contribution des loueurs à la sécurité et aux mesures d'avenir

En tout premier lieu, les loueurs de longue durée ont une **relation forte avec les constructeurs automobiles** qui, de ce fait, tiennent compte de leurs avis quant à l'usage des véhicules et des évolutions qu'il est opportun de mettre à jour.

Tout particulièrement, la **préoccupation de l'environnement** est croissante ; les loueurs s'intéressant de près aux mesures concernant les émissions de CO₂, ils sont demandeurs d'une offre élargie en matière de véhicules «propres».

A l'écoute des demandes spécifiques des utilisateurs de leurs services, les loueurs longue durée mettent à leur disposition des véhicules bien équipés et contribuent ainsi à la propagation plus rapide des nouvelles technologies.

Il est important de noter qu'ils encouragent leurs clients à respecter **les mesures de sécurité** (dont le code de la route...) notamment en mettant à leur disposition des supports d'information et leur fournissent des véhicules en bon état et bien entretenus. Le processus même de la LLD influe sur le bon état des véhicules, du fait du **renouvellement des parcs**, avec une durée moyenne de détention de 36 mois contre 74 mois en possession.



Le SNLVLD, un organisme de référence

Le **Syndicat National des Loueurs de Voitures en Longue Durée** créée en 1978 est l'organisation professionnelle représentative du métier de la location longue durée.

Cette structure syndicale a pour objectif de défendre les intérêts de la profession et de la promouvoir.

Le SNLVLD regroupe **35** adhérents (soit 97% du marché de la location longue durée) et représente une flotte de plus d'un million de véhicules. Il a pour objectif principal la gestion généraliste de la profession, au moyen d'actions structurantes :

- ▶ Elaboration des **Conditions générales de Location**, codifiant les usages en matière de location longue durée.
- ▶ Réalisation d'une **Charte Déontologique** pour standardiser la déontologie professionnelle, promouvoir l'image et la représentativité de la profession du Syndicat, codifier les rapports entre les adhérents, faciliter la compréhension des conditions dans lesquelles s'exécute le service.
- ▶ Affiliation à la Fédération Nationale des Loueurs de Véhicules **FNLV** qui regroupe également **TLF**: Fédération des entreprises de Transport et Logistique de France (Loueurs de véhicules industriels) et le **CNPA**.



Interactif, le SNLVLD assure un certain nombre de missions en direction de son environnement, en jouant le rôle d'interface avec les institutions et les acteurs économiques :

Par la voix de son Secrétaire Général, **Daniel Rigal**, il relaye les informations légales et soumet les demandes de la profession auprès des Ministères de l'Intérieur, de l'Economie et des finances, des PME, du commerce et de l'artisanat, des Transports.

Il réalise les démarches nécessaires auprès :

Des administrations telles que :

▶ La D.S.C.R., Direction de la Sécurité et de la Circulation Routière et la D.C.A.S.P.L, Direction du Commerce de l'Artisanat des Services et des Professions Libérales.

▶ La D.P.I.C.A. : Direction du Projet Interministériel Contrôle Automatisé, le Tribunal et la Préfecture de Police de Paris,

Des organisations professionnelles : C.C.F.A, Conseil des Constructeurs Français d'Automobiles ; A.S.F, Association des Sociétés Financières.

Des partenaires, comme l'A.D.E.M.E.

Affilié à la Fédération Nationale des Loueurs de Véhicules, le SNLVLD est également membre du M.E.D.E.F, du G.P.S et de Leaseurope (association européenne des loueurs).

Le SNLVLD, un organisme de référence

Les différentes commissions de travail

Commission Economique et Fiscale

Taxe professionnelle : Suivi de la réforme, définition de la Valeur ajoutée.

TVA : Régime applicable aux primes de volume, réparations partielles des sinistres, location transfrontalière (Proposition de directive du 23 décembre 2003 sur la TVA et la modification de la territorialité des prestations de services).

Taxe sur les véhicules de société : Nouveau barème.

Commission Marketing & Communication

Examine les évolutions de la profession et en réalise le tableau de bord : statistiques, publications professionnelles. Développe la communication en direction de l'environnement économique, est l'interlocuteur de la presse, participe à des salons professionnels...

Réalise des études

Marché des PME-PMI & TPE, panorama des marchés européens de la LLD, baromètre professionnel : édition annuelle de «*Faits & Chiffres*».

Commission Opérations

Nouveau Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV)

Analyse des nouveaux process pour le 1^{er} janvier 2008 avec le Ministère de l'Intérieur.

Traitement des amendes

Stationnement à Paris et petite couronne, Excès de vitesse (Contrôle Sanction Automatisé).

Autres : Intermédiation en assurance, conséquences de l'arrêt des importations algériennes et de la loi de finances sur les systèmes de gestion pour le traitement des taux de CO₂.

Commission Sociale

Formation professionnelle

Droit individuel à la formation (DIF).

Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile

Convention de partenariat avec le CNPA pour l'application de la CC.
Administration du personnel, handicap ...
